



## COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

\* \* \* \*

Séance du 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

### Etaient présents :

M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, Mme **Géhan** Valérie, M. **Richard** Thierry, M. **Hébert** Benoit.

Absents excusés : Mme **Géhan** Valérie donne pouvoir à M. **Gobé** Alain (jusqu'à 19h30), M. **Charuel** Vincent donne pouvoir à Mme **Perrotte** Annie, Mme **Léger** Nathalie donne pouvoir à Mme **Philippe** Christine, M. **Jacquin** Laurent donne pouvoir à M. **Richard** Thierry.

Madame **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

**Réf : 2018 - 031**

**Objet de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Conservation du patrimoine et devoir de mémoire du pré-bocage » :**

Dans le cadre du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, l'association « Conservation du patrimoine et devoir de mémoire du pré-bocage » a organisé plusieurs manifestations dont une exposition sur la Grande Guerre Mondiale de 14-18 à la salle des Fêtes de Sainte-Honorine du Fay les 10, 11 et 12 novembre. Le Président, M. Dussutour sollicite une aide financière de la commune à hauteur de 150 euros (budget estimé des manifestations : 3 500 euros).

Arrivée de M. **Richard** à 19h10.

La communication autour de cet évènement s'est faite tardivement, ni l'école d'Esquay notre dame ni les habitants n'ont pu se rendre à l'exposition. De plus, le conseil a déjà réduit les demandes de subvention des associations esquayennes au budget 2018. Aux vues des discussions autour de cette demande, le conseil décide, par 4 abstentions et 11 voix contre de ne pas donner suite à cette demande.

*Votants : 15  
Pour : 0  
Contre : 11  
Abstentions : 4*

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 032

**Objet de la délibération : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la Région de Caen « RESEAU » :**

Le SIAEP Val d'Odon au SIAEP de la région d'Evrecy a souhaité adhérer à RESEAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le syndicat ayant décidé de confier à RESEAU la production et la distribution de l'eau potable, il sera dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

RESEAU est un syndicat de production et de distribution d'eau potable, il couvre actuellement 106 communes dont la ville de Caen, et assure la distribution de l'eau potable dans 56 communes.

Mme **Dufour** demande si le prix de l'eau va augmenter suite à cette adhésion. M. Richard explique que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis plusieurs années, il est possible que celui-ci soit revu dans les années à venir.

***Par 2 abstentions et 13 voix pour, le conseil municipal approuve l'adhésion à RESEAU et approuve les nouveaux statuts de RESEAU applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019***

Votants : 15  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 033

**Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du SDEC dans le cadre du renouvellement du foyer 04-10 constaté penché et situé rue du Champ Fleuri :**

Monsieur **Gobé** explique aux membres présents qu'un candélabre situé rue Champ Fleuri a été accidenté. Il est nécessaire de le faire réparer et n'ayant pas connaissance d'un tiers responsable, le coût de cette réparation est à la charge de la commune. Le projet concerne le mat 04-10. La contribution de la commune s'élève à 418.89 euros correspondant au montant du devis de 773.33 euros, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE. La commune s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié. La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement, au compte 6554.

***A l'unanimité, les membres présents autorisent M. le Maire à signer l'acte d'engagement dans le cadre du renouvellement du foyer 04-10 situé rue du Champ Fleuri.***

Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 034

**Objet de la délibération : Amortissement des travaux d'éclairage public :**

M. le Maire indique à l'assemblée, que des travaux d'éclairage public ont été réalisés suite au diagnostic Eclairage public effectué par le SDEC en 2015 sur la Commune. Ces travaux ont été mandatés sur le compte 2041582 pour un montant de 14 694.95 euros. De ce fait, ce matériel est obligatoirement amortissable (instruction M14). Le budget 2018 le permettant, M. **Gobé** propose d'amortir ce matériel pour sur une durée d'un an sur 2018.

*A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord à cette durée d'amortissement.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 035

**Objet de la délibération : Don à destination de la commune :**

M. le Maire indique que la commune a été destinataire d'un chèque de 1 684.98 € de la part de M. Lebrethon Didier, en contrepartie des frais engagés par la commune pour la vente du chemin dit « de la Couture ». M. Lebrethon ne donne pas suite à cet achat pour le moment et souhaite dédommager la commune. Il verra l'année prochain s'il donne suite.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 1 684.98 € effectué par M. Lebrethon Didier au profit de la commune.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 036

**Objet de la délibération : Décisions modificatives budgétaires :**

M. **Osmont** informe les membres du conseil qu'une décision modificative doit être prise afin de pouvoir payer les emprunts (manque 100 euros dû aux frais de report de paiement d'une échéance du Crédit Mutuel), la paie de décembre des agents (manque environ 41 000 euros charges comprises) et les écritures liées à l'amortissement des travaux d'éclairage public. Il est à préciser que l'année 2018 a été une année difficile à gérer au niveau du personnel (arrêts maladie...), les assurances ne prenant en charge que 75% du salaire avec un délai de carence de 15 jours. Ces arrêts ont entraîné des remplacements inévitables d'où ce surcoût important de dépenses du personnel.

Arrivée de Mme **Géhan** à 19h30

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
<b>61 : Services extérieurs</b>		
615221 Bâtiments	- 5 000.00	
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		
<b>64 : Charges de personnel</b>		
6411 : Personnel titulaire	+ 30 000.00	
6413 : Personnel non titulaire	+ 11 000.00	
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>		
022 : Dépenses imprévues	- 10 000.00	
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		
023 : Virement de la section fonctionnement	- 23 794.95	
<b>042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>		
6811 : Dotations aux amortissements	+ 14 694.95	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>66 : Charges financières</b>		
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+ 100.00	
<b>013 ATTENUATION DE CHARGES</b>		
<b>64 : Charges de personnel</b>		
6419 : Remboursement sur rémunération		+ 15 000.00
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
<b>75 : Autres produits de gestion courante</b>		
7588 : Produits divers de gestion		+ 2 000.00

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<b>020 DEPENSES IMPREVUES</b>		
<b>020 Dépenses imprévues</b>		
020 Dépenses imprévues	- 9 100.00	
<b>021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>		
021 Virement de la section de fonctionnement		- 23 794.95
<b>040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>		
2041582 : Bâtiments et installations		+ 14 694.95

*A l'unanimité, les membres présents acceptent ces modifications.*

Votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :
---

Réf : 2018 - 037

**Objet de la délibération : Délibération relative aux critères d'évaluation mis en place lors de l'entretien professionnel des agents territoriaux :**

M. Gobé rappelle aux membres du conseil que la notation a été remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par l'entretien professionnel. Celui-ci prend en compte certains critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque agent.

Cet entretien permet de faire un bilan de l'année écoulée et de fixer des objectifs pour chaque fonctionnaire pour l'année suivante.

Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal avait délibéré sur les critères mis en place pour les agents de catégorie C. Pour rappel, ceux-ci étaient les suivants :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles.

Il est proposé d'instituer un critère supplémentaire uniquement pour la catégorie B en raison de la création d'un poste de rédacteur :

- Capacité d'encadrement et d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Cette demande a reçu un avis favorable au comité technique du 8 novembre dernier.

*A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.*

Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

**Réf : 2018 - 038**

**Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant du Cabinet Planis concernant le Plan Local d'Urbanisme.**

M. **Gobé** explique que le Plan Local d'Urbanisme a reçu un avis défavorable de l'Etat en date du 14 septembre 2018. Il est donc nécessaire de revoir le projet et de procéder à un second arrêt du PLU. La durée du marché avec le Cabinet Planis est donc prolongée de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2019. Le montant de cet avenant s'élève à 6 070.00 euros HT (7 284.00 euros TTC).

*A l'unanimité, les membres présents autorisent le Maire à signer l'avenant.*

Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

\* \* \* \*

**Rapport des commissions :**

***Commission des travaux :***

- Les travaux d'accessibilité (école, cimetière, salle polyvalente) vont faire l'objet d'une demande DETR (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux). La mairie est en attente des devis,
- Inscription de la route d'Avenay aux travaux de voirie 2019 (pris en charge par la Communauté de Communes).
- L'intercommunalité souhaite évaluer l'état du réseau routier de toutes les communes adhérentes. Une caméra de haute précision sera installée sur les véhicules de la poste afin d'avoir une évaluation complète et fiable. Le coût de cette opération est de 20 000 euros (GéoOptis).

- Le coût pour refaire les trottoirs rue des tilleuls a été évalué à environ 35 000 euros, n'ayant pas connaissance du calendrier du Département concernant la réfection de la bande de roulement, aucun engagement de ces travaux ne peut être pris pour le moment.

#### **Commission scolaire :**

- le conseil d'école a eu lieu le jeudi 18 octobre : il y a 173 élèves inscrits à l'école primaire. Le fil conducteur de l'année s'intitule « les gourmets ». A cette occasion, le corps enseignant a demandé si le prestataire de cantine pouvait établir un repas à thème par mois,
- la visite du Sénat aura lieu le 14 novembre,
- le repas de Noël est prévu le jeudi 20 décembre et le goûter le vendredi 21 décembre,
- le lundi 12 novembre de 13h30 à 14h00 s'est tenue une cérémonie au monument aux morts avec les CM2 et leurs professeurs, M. **Madeline** (porte-drapeau), M. **Gobé** et M. **Osmont**. Des poèmes ont été lus et la marseillaise a été chantée par les enfants.

#### **Commission fêtes et cérémonies :**

- Don du sang du 15 octobre : 44 donateurs,
- Collecte de vêtements et de jouets : elle commence le 19 novembre jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> décembre inclus.
- Esquay solidaire : un loto pour soutenir l'association « le bonheur de Lyham » est organisé le samedi 1<sup>er</sup> décembre à la salle des fêtes d'Esquay notre dame à partir du 20h00,
- Goûter de Noël : il est prévu le 16 décembre prochain à la salle des fêtes, sur inscription, si le nombre d'enfants inscrit est insuffisant, cette manifestation sera annulée,
- Bulletin municipal (Benoit **Hébert**) : une première réunion s'est tenue en octobre et les informations ont été communiquées au concepteur : la mise en page va être modifiée.

#### **Centre Communal d'Action Sociale :**

M. **Osmont** a été déçu par le repas et l'animation musicale ne correspondait pas à un public âgé. Valérie **Géhan** : il faudrait arrêter la musique et peut-être proposer un spectacle à la place... A revoir l'année prochaine.

\* \* \* \*

#### **Questions diverses :**

Alain **Gobé** : Quatre parcelles (terrains non constructibles) vont être à vendre rue du Puits aux Anglais dont une partie du chemin qui mène jusqu'à la piste cyclable le long de la RD8. La commune doit-elle se porter acquéreur ?

Thierry **Richard** : Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public « eau potable » et « assainissement collectif » sont consultables en mairie.

Cyrielle **Dufour** : Serait-il possible d'organiser une petite « réception » des nouveaux habitants des Vallons d'Esquay ? Cela permettrait aux habitants de mieux se connaître, de tisser un lien social...

Cérémonie des vœux du maire : elle est fixée le vendredi 25 janvier 2019 à 19h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

*Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 16 novembre 2018.*

Esquay Notre Dame, le 16 novembre 2018

Le Maire, Alain Gobé

